



SeniOR : vieillesse et jeunesse, solidarité et croissance

Discours prononcé par Bernard Caprasse,
Gouverneur de la province de Luxembourg
le 1er octobre 2014

Table des matières

Préambule	4
1. Mises en perspective	8
1.1. Pour le monde : des chiffres, des faits, une première conclusion	8
1.2. Un bref détour par l'Europe	11
1.3. La Belgique : une situation similaire	14
1.4. La Wallonie : seule maître de sa politique d'accueil	16
1.5. Et dans le Luxembourg?	17
1.5.1. Éviter la fracture numérique	18
1.5.2. Habitat pour personnes âgées	20
1.5.3. La télévigilance	22
2. « Silver Economy »	24
3. Une ambition luxembourgeoise	26
Pour conclure	27

Préambule

Aujourd'hui, je souhaite m'entretenir d'une génération promise à un bel avenir : les vieux.

Je pourrais céder à l'air du temps, celui des doux euphémismes en évoquant les « anciens », les « aînés », les « seniors »... Ces expressions et tant d'autres sont censées atténuer le constat, paternaliste et condescendant, d'une relégation programmée dont le fardeau serait assumé par la jeunesse. Les jeunes, les vieux ! Une opposition manichéenne dont l'âge serait le critère absolu ! Mais de quel âge parle-t-on ?

Quand devient-on jeune ? Quand cesse-t-on de l'être ? Qu'est-ce que la vieillesse ? Pendant longtemps, 60 ans fut l'âge d'entrée dans la tranche ultime de la vie. Désormais, c'est davantage à 75-80 ans que l'on ressemble en termes de santé, d'espérance de vie, d'activités aux sexagénaires des années 1950. Mais les individus ne sont pas égaux devant ce constat. Les ouvriers ont une espérance de vie beaucoup plus courte que les cadres. En outre, leur espérance de vie sans incapacité est plus réduite encore. Vie plus courte, plus d'années en incapacité ! Double peine !

S'il s'agit de la santé, tous les vieux ne sont pas malades ! Cependant, parce que le risque d'être en moins bonne santé augmente avec l'âge, maladie et vieillesse sont d'office associées.

Enfin, l'intervalle entre la fin de l'activité professionnelle et le début de la vieillesse – j'allais dire la vraie vieillesse – s'allonge !

Socialement pourtant, la règle est inflexible : passé 60 ans ou 65 ans au grand plus tard, c'est terminé ! Vous êtes pensionné, bon pour le bénévolat, gardien ou gardienne des petits enfants plus ou moins assumés. Vous avez, cela va de soi, les moyens d'aider les enfants. Vous profitez, en outre – génération privilégiée – de voyages, de résidences secondaires, etc. Le rêve !

Cette rigidité sociologique, complaisamment véhiculée, dissimule pourtant une réalité très contrastée : par exemple, un avocat de 30 ans est plus proche d'un confrère de 70 ans, que de l'éboueur du même âge. Les retraités ne sont pas tous dans l'aisance. C'est très exactement l'inverse : la majorité des pensionnés ont des revenus modestes.

Une observation encore s'agissant de l'obsession catégorielle : les tranches de classification s'étirent précisément en fonction de l'âge : 18-24 ans (6 ans), 40-49 ans (9 ans), et puis... les plus de 60-65 ans, tranche qui s'étire jusqu'à la fin, en regroupant sur près de 30 ans des générations différentes qui ont en commun, jusqu'à ce jour, d'être « les pensionnés ». En un mot, catégoriser en fonction de l'âge, c'est enfermer. L'âgisme rejoint de la sorte d'autres catégories pétries d'idées reçues : les « femmes », les « étrangers », les « noirs », etc.

On le voit bien, pour aborder le vieillissement, d'autres considérations sont essentielles. Etre malade ou en bonne santé, être dépendant ou ne pas l'être, avoir vécu d'un métier pénible ou pouvoir encore exercer une profession libérale.

C'est au travers de règles sociales plus flexibles, plus humaines – catégoriser, c'est déshumaniser – qu'une réponse plus adéquate aux problèmes liés au vieillissement est à concevoir. En prend-on le chemin ? Oui par certains aspects : permettre aux pensionnés de travailler sans limite de revenus ou dans des limites élargies me paraît être un exemple intéressant.

Quant à l'âge de la pension dont il faut rappeler qu'il fut instauré en un temps où l'on mourait beaucoup plus jeune, le fait simplement d'en respecter l'échéance, 65 ans, ne me paraît pas déraisonnable, sachant – c'est essentiel – que la pénibilité des tâches accomplies doit être prise en compte. J'observe d'ailleurs que plus la profession exercée est gratifiante, plus les titulaires souhaitent l'exercer longtemps.

Pouvoir sortir des catégories... Facile à dire ! L'organisation sociale est ainsi conçue qu'il n'est pas simple de s'en affranchir. Du reste, tout l'arsenal statistique, les études disponibles, se

fondent largement sur celles-ci. Après en avoir relevé les caractères contestables, c'est donc en référence « aux catégories » que je poursuivrai mes investigations.

Il existe une part sombre de la vieillesse. Il est important de l'évoquer. La solitude, la dépendance, la pauvreté, le rejet, la brutalité, etc. Tout cela, je l'ai rencontré. Je l'ai côtoyé déjà lorsque j'étais avocat, dans cette profession magnifique où j'ai tant appris de la condition humaine. S'agissant des vieux, je fus parfois confronté à des situations dantesques. S'il m'est arrivé dans mon actuelle fonction d'être encore confronté à la détresse des personnes âgées, j'ai pu voir à l'œuvre le plus souvent une prise en charge très humaine de ces derniers. J'ai visité de très nombreuses maisons de retraite dans la province. La capacité d'écoute, la qualité des soins, la qualité de la plupart des infrastructures est remarquable. J'ai vu l'attention portée aux personnes frappées par la maladie d'Alzheimer ou par la sénilité, j'ai vu ici ou là l'extraordinaire et très naturel contact entre des enfants et des personnes très âgées. J'ai observé les stratégies mises en place pour stimuler les sens, la mémoire, pour soulager la douleur. J'ai parlé aussi à des personnes abandonnées par leur famille, dont le seul réconfort gît dans la compassion d'un personnel parfois débordé.

L'abandon, la solitude, l'isolement ! La désintégration du lien familial signe notre époque. Elle est en marche depuis quelques décennies en Europe. Elle gagne d'autres continents. En Chine, les jeunes partent en ville, laissant les vieux seuls dans leurs villages perdus. Au Japon, le patronat refuse une augmentation de l'âge de la retraite – trop chers les vieux ! – tandis que les travailleurs souhaitant rester au travail craignent la perte de leurs biens sociaux ! L'Afrique – même l'Afrique – est guettée par cette évolution !

Comment éviter cela ? Une fois encore, les considérations financières tracent une ligne de fracture inquiétante. Il y a ceux qui peuvent assurer une prise en charge décente de leurs vieux parents et puis les autres, tous les autres !

Un exemple m'a interpellé : en Allemagne, les établissements médicalisés trop coûteux contraignent parfois à l'exil, en Roumanie ou en Thaïlande, les vieillards dont les familles ne

peuvent ou ne souhaitent plus prendre en charge les frais jugés trop élevés ! Si c'est possible en Allemagne...

Une appréhension humaine d'abord, innovante ensuite du vieillissement sera, parce que les faits l'imposeront, l'une des questions capitales du 21^{ème} siècle.

Je me permets une dernière considération : la vieillesse se prépare. Il paraît, c'est ce que disent les psychologues, qu'elle accentuerait les qualités et les défauts... Et entraînerait un fort recentrage sur soi... Bon... A chacun de veiller sur soi en conservant des liens sociaux, en cherchant à préserver son autonomie... S'occuper des autres en évitant le plus possible d'en dépendre... Vaste et beau programme !

1. Mises en perspective

1.1. Pour le monde : des chiffres, des faits, une première conclusion

Il n'est évidemment pas question, dans ce discours, de donner un état des lieux détaillé sur le vieillissement de la population au niveau mondial.

Voici en neuf points des chiffres et des faits qui, parmi d'autres, sont significatifs (OMS : *Faits et chiffres, vieillissement et qualité de vie*, avril 2012. Disponible sur :

http://www.who.int/features/factfiles/ageing/ageing_facts/fr/) :

1. *On assiste à un vieillissement rapide de la population mondiale.*

Entre 2000 et 2050, le pourcentage de la population mondiale âgée de plus de 60 ans doublera, passant d'environ 11 % à 22 %. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait passer de 605 millions à 2 milliards pendant cette même période.

Aujourd'hui, il y a déjà plus de 800 millions de personnes de plus de 60 ans dans le monde. Il y en avait 205 millions en 1950. Leur nombre depuis cette date décuplera en 100 ans.

2. *Le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus sera multiplié par quatre dans la période comprise entre 2000 et 2050.*

En 2050, il y aura dans le monde près de 400 millions de personnes âgées de 80 ans ou plus. Jamais auparavant une majorité des adultes d'âge moyen n'avaient eu leurs parents encore en vie.

3. *D'ici 2050, 80 % des personnes âgées vivront dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.*

Le Chili, la Chine et la République islamique d'Iran compteront un plus fort pourcentage de personnes âgées que les États-Unis d'Amérique. Le nombre de personnes âgées en Afrique passera de 54 à 213 millions.

4. *L'essentiel de la charge de morbidité pour les personnes âgées est constitué par les maladies non transmissibles.*

Aujourd'hui déjà, même dans les pays les plus pauvres, les principales causes de mortalité sont les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et les pneumopathies chroniques tandis que les principales causes de handicap sont les déficiences visuelles, les démences, les pertes d'audition et l'ostéo-arthrite.

5. *Les personnes âgées dans les pays à revenu faible et intermédiaire sont davantage touchées par la maladie que celles qui vivent dans des pays riches.*

Les personnes âgées vivant dans des pays à revenu faible et intermédiaire ont une perte d'années de vie due à un décès prématuré par cardiopathie, AVC et pneumopathie chronique trois fois plus élevée. Elles présentent aussi des taux beaucoup plus élevés de déficience visuelle et de perte d'audition. Beaucoup de ces problèmes sont faciles et peu coûteux à prévenir.

6. *On enregistre une augmentation des besoins de soins de longue durée.*

On prévoit que le nombre des personnes âgées ne pouvant plus se prendre elles-mêmes en charge dans les pays en développement sera multiplié par quatre d'ici 2050. Beaucoup de personnes très âgées perdent leur capacité à vivre de manière indépendante par suite d'une mobilité réduite, d'une fragilité ou d'autres problèmes de santé physique ou mentale. Beaucoup nécessitent des soins de longue durée, qu'il s'agisse de soins infirmiers à domicile ou à base communautaire ou de soins en maison médicalisée ou à l'hôpital.

7. *Organiser des soins de santé primaires efficaces pour les personnes âgées au niveau de la communauté est capital.*

Une bonne prise en charge est importante pour promouvoir la santé des personnes âgées, prévenir la maladie et gérer les affections chroniques. La plupart du temps, la formation des professionnels de santé n'inclut pas d'enseignement sur les soins spécifiques aux personnes âgées. Cependant, les agents de santé passeront de plus

en plus de leur temps à s'occuper de cette population. L'OMS estime que tous les agents de santé devraient être formés aux problèmes du vieillissement.

8. *Un environnement adapté et accueillant pour les personnes âgées leur permet de mener une vie plus épanouie et de favoriser leur contribution à la société.*

La création d'environnements physiques et sociaux accueillants pour les personnes âgées peut fortement contribuer à améliorer la participation active et l'indépendance des seniors.

9. *Un vieillissement en bonne santé commence par adopter des modes de vie sains dès le plus jeune âge.*

Ces comportements sains concernent aussi bien ce que nous mangeons que notre niveau d'activité physique et nos niveaux d'exposition à des risques sanitaires comme ceux liés au tabac, à la consommation nocive d'alcool ou à l'exposition à des substances toxiques. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire: par exemple, le risque de décès prématuré diminue de 50 % si une personne arrête de fumer entre l'âge de 60 ans et l'âge de 75 ans.

Ces quelques chiffres issus de l'OMS sont intéressants. Ils permettent de relativiser quelques idées reçues. Par exemple, le nombre de personnes âgées d'ici 2050 sera très majoritairement concentré dans les pays en développement. Certains de ceux-ci, certes, auront une croissance importante de leur jeunesse... mais pas tous (la Chine...) !

L'ampleur de ce mouvement démographique montre – je l'ai déjà évoqué – que la catégorisation « jeunes actifs - vieux inactifs à charge de la collectivité et donc forcément des jeunes » doit impérativement être revisitée.

Ainsi, selon un rapport de 2012 publié par le Fonds des Nations Unies pour la population (*Vieillir au vingt et unième siècle : Une victoire et un défi, Résumé*, 2012, p. 4.) : « La productivité incroyable et les contributions des personnes âgées de 60 ans au moins en tant que prestataires de soins, électeurs, volontaires, chefs d'entreprise, etc., constituent

l'une des constatations essentielles de ce rapport. Il montre que si les mesures appropriées sont en place pour garantir des soins de santé, un revenu régulier, des réseaux sociaux et une protection juridique, les générations présentes et futures pourront recueillir partout dans le monde un dividende de la longévité. ».

Par ailleurs, le même rapport note que les défis liés au vieillissement sont présents, selon des modalités différentes, partout dans le monde : sécurité de revenu pour les personnes âgées, sauvegarde des systèmes de pensions ou mise en place d'un système complet de protection sociale dont jouit un tiers seulement des pays du monde, accès à des soins de santé de qualité (la bonne santé des personnes âgées doit être l'objectif principal de la réaction des sociétés au vieillissement), mise en place d'environnements habitants : logements, moyens de transport adaptés et abordables, contacts sociaux, éradication des sévices et des violences notamment à l'égard des femmes... Autant de défis, autant d'opportunités. La mondialisation du vieillissement en sera – en est déjà – la caractéristique transversale. A cet égard, l'Occident a déjà développé des savoir-faire qui pourraient être utiles dans d'autres parties du monde.

1.2. Un bref détour par l'Europe

L'Europe est confrontée selon des caractéristiques qui lui sont propres aux problèmes que j'ai identifiés dans le chapitre précédent.

Ainsi, la population des personnes de 65 ans et plus est en augmentation constante. Elle est passée de 15,6 % en 2000 à 17,82 % en 2012.

Le rythme du vieillissement peut varier cependant d'un pays ou d'une région à l'autre. La Belgique par exemple se situait en 2012 à 17,35 % de personnes de plus de 65 ans. Ce taux inférieur à la moyenne européenne est dû à la Wallonie qui en 2012 comptait 16,29 % de personnes de plus de 65 ans contre 16,73 % en 2000 ! La population wallonne rajeunit donc... tandis que la Flandre vieillit. Elle est passée de 16,73 % à 18,52 % sur la même

période, soit au-dessus de la moyenne européenne. Le taux de la Grande Région est quant à lui en 2012 de 18,34 %, au-dessus également de la moyenne européenne.

Derrière ces statistiques, les questions du financement des retraites et de la prise en charge de personnes âgées dépendantes se posent avec de plus en plus d'acuité.

L'exemple de l'Allemagne, première puissance économique, est intéressant.

En 2012, pour la première fois depuis huit ans, la population allemande a augmenté grâce à l'arrivée massive d'immigrés. Cependant, la prise en charge des personnes âgées, celles surtout qui ont besoin d'aide ou de soins, pose de gros problèmes. Dans ce pays, il manque 30.000 infirmiers aujourd'hui. Il en manquera 120.000 à l'horizon 2020. Les soins ambulants à domicile sont particulièrement victimes de cette pénurie ! Or, deux tiers des personnes âgées en Allemagne ne souhaitent pas vivre en maison de retraite qui elles-mêmes manquent de personnel et sont trop chères.

Des solutions alternatives se développent. Les familles, par exemple, embauchent des infirmières à domicile venues de l'Est.

Mais lorsque la dépendance suppose une surveillance constante comme je l'ai déjà relevé, il n'est plus rare de voir les familles incapables de supporter le coût d'un hébergement en Allemagne, placer leurs parents ou grands-parents en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie, ou même en Grèce, en Espagne... ou en Thaïlande. Dans ce dernier pays, les pensionnaires dépendants sont accueillis en allemand, sont accompagnés 24 heures sur 24, bénéficient d'un infirmier particulier, pour la moitié du prix d'un hébergement en Allemagne. Certes, il ne s'agit encore que de niches, sachant tout de même que 7.000 Allemands vivent en maison de retraite en Hongrie, 3.000 en république tchèque. On ignore le nombre de ceux qui ont « choisi » ou pour qui l'on a choisi une destination plus exotique.

Ainsi, l'Allemagne, pays le plus prospère d'Europe, pays roi de l'exportation, commence aussi à exporter... ses vieux !

Cet état des lieux scandalise outre-Rhin. Il s'accompagne d'autres constats dont on sait qu'ils ne sont pas propres à ce pays riche : manque criant de logements adaptés aux personnes âgées, environnement défavorable aux personnes atteintes de démence, etc.

On le sait également, le système des retraites en Europe pose, en tout cas à court et moyen termes, de redoutables problèmes de financement.

La tentation existe de faire payer la crise de manière significative par les pensionnés : propriétaires de leur habitation plus que toute autre catégorie d'âge, titulaires d'une épargne, etc. Ils pourraient être des cibles de choix. L'euthanasie financière des rentiers n'est pas à exclure... Les vieux catégorisés comme tels, sans les distinguer que j'évoquais en introduction de discours, seraient donc un fardeau. Certains en tirent des conclusions politiques surprenantes. Ainsi, Yves Michaud, Directeur de l'Université de tous les savoirs, estime qu'il faut « se poser la question d'une fin de la vie citoyenne. Je pense que tôt ou tard, il faudra envisager qu'il y ait un âge de la retraite du citoyen. Je verrais bien des gens votant par exemple entre 16 et 80 ans. Et puis, à 80 ans, on arrête » (Michaud, Yves. *L'esprit public*. France Culture, 4 juin 2006 . In Pélissier, Jérôme. *Une planète grisonnante. A quel âge devient-on vieux ?* Le Monde diplomatique, juin 2013.). Ce fantasme de dissolution de la démocratie s'exprime de manière encore plus radicale chez M. Martin Hirsch : « Il faut refaire le suffrage censitaire et donner deux voix aux jeunes quand les vieux n'en ont qu'une. Il faut donner autant de voix qu'on a d'années d'espérance de vie (...) Quelqu'un qui a quarante ans devant lui, devrait avoir quarante voix, quand celui qui n'a plus que cinq ans devant lui ne devrait avoir que cinq voix. » (Hirsch, Martin. *Vote censitaire et espérance de vie*. France Inter, 27 juillet 2010. In Ibid.).

Quelle belle perspective ! L'euthanasie civile en quelque sorte ! Idéologues, de grâce, abstenez-vous ! Classifier, catégoriser à outrance, encarcanner conduit ainsi à l'antihumanisme.

De quoi avons-nous finalement besoin ?

D'un nouveau contrat social – j'en ai déjà souligné la nécessité après mes visites aux CPAS – qui mettrait en œuvre des principes simples à énoncer : autonomie, participation, respect et dignité des personnes âgées.

Je ne sous-estime pas l'ampleur de la tâche mais c'est la seule qui vaille.

1.3. La Belgique : une situation similaire

Les considérations que je viens de formuler valent pour notre pays.

Le problème de la réforme des pensions par exemple s'y pose de manière aiguë.

D'ici 2050 en effet, la Belgique comptera deux actifs pour un pensionné, soit la moitié de ce qu'elle compte aujourd'hui. D'ici 2060, la moyenne d'âge pour les hommes sera de 85 ans et de 90 ans pour les femmes. D'ici 2060 toujours, la croissance du nombre de personnes se situant entre 65 et 79 ans sera de 65 %, la croissance des personnes de plus de 80 ans sera quant à elle de 350 %.

Ces chiffres, corroborés par tant d'autres, montrent à nouveau la nécessité impérieuse d'aborder de manière innovante le vieillissement.

S'agissant de notre système de pensions, sa réforme a été entamée. Elle se poursuivra, on le sait. Je n'ai évidemment pas l'expertise qui me permettrait de formuler quelques propositions que ce soit. D'autres y travaillent, sachant que les solutions finalement retenues conditionneront de manière plus ou moins positive la vie – la fin de vie aussi – de millions de Belges.

Je me permets néanmoins de livrer au détour de cette mercuriale quelques constatations dont j'espère qu'elles ne vous paraîtront pas totalement dénuées de bon sens.

Lorsque j'étais enfant, dans les années 1950, l'âge de la pension des travailleurs était fixé comme aujourd'hui à 65 ans. Tous, loin de là, ne vivaient pas jusqu'à cet âge. Mais sauf régimes très spéciaux, il était exclu d'anticiper l'âge de la retraite.

En 1997, l'âge de la mise à la pension des femmes a été aligné selon un calendrier progressif sur celui des hommes, passant de la sorte de 60 à 65 ans sans susciter de protestations... Il est vrai que l'égalité Homme-Femme, si justement revendiquée, se serait mal accommodée d'une contestation d'un tel sursaut d'égalité.

Dans le même temps, il convient de le souligner, les régimes dérogatoires se sont multipliés – connus sous le terme générique de « prépensions » – de sorte que si l'âge légal de la pension des femmes a été porté à 65 ans, ce sont les hommes qui ont vu, pour la plupart, l'âge de leur mise à la retraite s'aligner sur celui qui était auparavant celui des femmes. Autrement dit 60 ans, parfois moins, voire beaucoup moins. On sait donc à qui finalement le principe d'égalité a profité...

L'augmentation de l'espérance de vie permet me semble-t-il de retarder l'âge de la retraite anticipée qui est passée déjà de 60 à 62 ans. Revenir progressivement à la norme légale de 65 ans, n'aurait, tel est mon avis, rien de criminel, pour autant que la protection des droits acquis soit assurée et en sachant que la pénibilité du travail doit impérativement être prise en compte.

Enfin, la diminution du temps de travail est une donnée historique dont il n'est pas déraisonnable de penser qu'elle est appelée à connaître encore des prolongements. Seulement, lors des décennies passées, le mouvement s'est emballé. Nous avons financé à crédit un progrès sur lequel il faut bien temporairement revenir pour éviter la faillite du système.

Une dernière réflexion : quelle sera l'influence des nouvelles technologies sur la manière de comptabiliser le temps de travail ? On voit bien que pour des fonctions de plus en plus

nombreuses, les temps de repos et d'activité se croisent au point de ne plus permettre l'identification rigide de ces périodes aujourd'hui encore sanctuarisées.

1.4. La Wallonie : seule maître de sa politique d'accueil

La sixième réforme de l'Etat a confié à la Wallonie la politique complète de l'accueil de la personne âgée sur son territoire.

Il est intéressant de vérifier ce qu'en dit le programme du nouveau Gouvernement wallon.

Celui-ci développe des objectifs assez classiques : instauration d'une couverture autonomie qui concernera progressivement tous les aînés, favoriser le maintien à domicile, adapter l'offre en institution. Le souci d'une plus grande efficacité (par exemple en coordonnant les acteurs qui interviennent à domicile) et de plus de justice (adaptation des barèmes déterminant le montant de l'intervention des personnes dans le coût des aides à domicile) est souligné.

On ne peut qu'approuver les ambitions affichées par la Wallonie. Les considérations suivantes me semblent toutefois devoir s'imposer :

En augmentant l'offre de soins à domicile, il manquerait encore 23.500 lits dans les maisons de repos en Belgique d'ici 2025 soit 1.600 par an (KCE. *Soins résidentiels pour les personnes âgées en Belgique : projections 2011-2025, synthèse*. 2011. In CSEW. *Mémoire 2014-2019, Les champs d'actions prioritaires pour la Wallonie*. p. 33.).

La raréfaction des moyens budgétaires impose une évaluation rigoureuse de l'efficacité, de la qualité, des politiques actuelles. L'adage bien connu « faire plus avec moins » sera à l'ordre du jour.

L'activité économique liée aux services à la personne âgée est une formidable opportunité qu'il faut absolument saisir. J'y reviendrai.

1.5. Et dans le Luxembourg?

On le sait, la province se distingue par sa jeunesse ! C'est une chance ! Ainsi, les personnes de plus de 65 ans représentaient en 2013 15,56 % de la population comparée aux 17,58 % pour le pays, 16,87 % pour la Wallonie et 18,75 % pour la Flandre ! Cela doit aussi nous inciter à favoriser les contacts intergénérationnels. Evitons les ghettos pour vieux ! Cette mixité-là et la mixité sociale ont été – le sont-ils toujours ? – des caractéristiques des communautés rurales. Conserver la mixité intergénérationnelle ou la retrouver est humainement, socialement et, on le verra, économiquement un bel objectif.

Cependant, le Luxembourg est de manière générale confronté aux mêmes constats que le reste du pays.

Il manquerait dans nos maisons de repos 1.352 lits à l'horizon 2021 pour les personnes de plus de 60 ans. Les lits de courts séjours sont au nombre de 54, les places en résidence service sont aussi de 54, tandis que les places en accueil de jours sont de 62 et les places en accueil de nuit sont au nombre de... 3.

Les services de soins et de santé à domicile sont bien répartis sur l'ensemble de notre territoire. Un guide très complet les répertorie commune par commune (Province de Luxembourg. *Soins et aides à domicile*. Fédération des Centres d'Etudes et de Documentation sociales, décembre 2011.). Par ailleurs, j'ai pu constater sur le terrain l'aide appréciable des CPAS à l'égard des situations difficiles rencontrées par les personnes âgées dépendantes.

Je voudrais souligner aussi le travail remarquable de ceux et celles qui, au travers de la plateforme constituée à cet effet, s'occupent des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et soulagent leurs proches (je pense à l'admirable projet Baluchon).

Comment ne pas relever encore le foisonnement d'initiatives qui s'adressent aux plus anciens ou qui sont initiées par ceux-ci ? Je cite pêle-mêle, sans aucune prétention à l'exhaustivité : les clubs de 3x20 (initiative très ancienne), les universités du troisième âge, les seniors consultants, les après-midi de contacts entre les enfants et les résidents en maison de repos, les activités bénévoles des seniors si diversifiées au profit de leurs proches, d'organisations sportives ou culturelles dont il serait intéressant de chiffrer l'apport à l'économie... et au PIB !

Ce foisonnement permet le maintien du lien social. Il doit être encouragé, reconnu.

Au-delà de ce constat général, je souhaite évoquer quelques problèmes qui me paraissent requérir une attention particulière.

1.5.1. Éviter la fracture numérique

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont bouleversé l'économie de la planète (sans elles, pas de mondialisation, moins de développement des pays pauvres bénéficiant de sauts qualitatifs importants, sans même parler de l'effondrement des régimes dictatoriaux des Pays de l'Est incapables de résister à l'influence multiple de l'univers réticulaire). Leur présence dans notre vie quotidienne est aujourd'hui une évidence : e-mail, réservation de tous ordres en ligne à des prix compétitifs, achat et livraison à domicile d'à peu près tout et au départ de partout, lecture numérique, etc.

Je voudrais insister encore sur les développements importants s'agissant de la santé permis par les NTIC : les diagnostics à distance, les soins et suivis médicaux prodigués par ces nouveaux canaux sont déjà présents et se développeront de manière exponentielle. Le

domaine de la santé intéresse d'ailleurs de manière prioritaire les géants de l'informatique qui investissent des sommes colossales dans les développements de ce secteur. Si les jeunes générations, singulièrement celles nées en même temps que ces technologies, sont en symbiose immédiate avec elles (au point parfois d'une addiction préoccupante), les générations « d'avant » sont confrontées à une acclimatation qui ne va pas toujours de soi. Il faut donc veiller à leur permettre de ne pas être les « illettrés » du 21^{ème} siècle, afin d'éviter une nouvelle forme de dépendance dont le coût sera à charge de la collectivité.

J'ai heureusement constaté qu'un peu partout dans la province, des ateliers existent qui offrent des formations à l'utilisation de l'ordinateur et des NTIC. Leur fréquentation est réelle. Les petits enfants sont aussi de formidables professeurs ! J'ai pu le constater personnellement. Voici donc une génération d'anciens qui a beaucoup à apprendre de très jeunes. Mesure-t-on ce que cela a de novateur et d'enrichissant ?

Le temps passant, ce problème devrait en principe se résorber. Les seniors d'aujourd'hui sont davantage familiarisés aux NTIC que les seniors d'il y a dix ans. Finalement, il s'agit plus d'une question d'âge que de génération.

Mais ne dois-je pas à nouveau nuancer le propos ? Les évolutions sont à ce point rapides que la formation doit être régulière.

Un mot d'ordre donc : permettre à chacun d'avoir accès aux NTIC !

Il faut pour cela être attentif à la performance des réseaux en zones rurales. Il convient ensuite de permettre à chacun d'être correctement équipé et de se tenir à jour.

1.5.2. Habitat pour personnes âgées

J'ai souligné ci-dessus l'obligation qui nous était imposée de doter la province, à l'instar du reste du pays, d'un nombre de lits suffisants en maisons de repos et en maisons de repos et de soins. Il faudra encore veiller à ce que les prix de séjour soient abordables.

D'autres formules se développent comme les résidences-services, tandis que les appartements plus petits et mieux adaptés aux personnes âgées commencent à se construire dans la province.

Je dois toutefois rappeler le manque cruel de logements sociaux dans le Luxembourg. Les personnes âgées, dont les revenus sont modestes – c'est le cas de la majorité d'entre elles – sont très concernées par ce problème, dès lors qu'elles ne sont pas propriétaires de leur logement.

Mais on le sait, le souhait des personnes âgées est de pouvoir rester chez elles.

Veiller à satisfaire ce souhait, c'est humaniser radicalement l'approche des problèmes liés au vieillissement. Celle-ci une fois de plus doit être systémique : les soins à domicile, la télévigilance, la lutte contre l'isolement, l'adaptation du lieu de vie, l'habitat partagé, les moyens de locomotion, etc. Autant de thèmes qu'il convient d'aborder de concert.

Le caractère largement rural du Luxembourg donnera une coloration particulière à ces questions.

J'ai déjà relevé les initiatives et les réalisations concrètes qui parsèment notre territoire. Elles sont une partie de la solution.

Je voudrais insister plus particulièrement sur l'habitat. Il serait intéressant de promouvoir l'habitat intergénérationnel. « Celui-ci vise à regrouper dans un même lieu, plusieurs générations en dehors des formes classiques et se décline selon diverses formules :

logements communautaires, habitats kangourous, appartements partagés, colocations » (Balises. *Et si un jour votre maison devenait trop grande... En feriez-vous un habitat part'agé ?* Trimestriel 34. 2011. p.4.).

La création de liens entre générations, l'accroissement de solidarité, la lutte contre l'isolement, un cadre de vie sécurisant, le partage des charges, la créativité, autant d'avantages générés par cette nouvelle forme d'habitat.

Pour autant, il ne faut pas sous-estimer les difficultés liées à ce nouveau concept : conciliations des attentes, contraintes administratives, etc.

Voici un nouveau champ d'investigation possible pour notre Province. Un inventaire des projets en cours, les conclusions qui s'en dégagent seraient une première démarche intéressante. Pour tout dire, de mon côté, j'ai connaissance de deux initiatives. Tout d'abord, dans le cadre du développement d'habitats groupés de type intergénérationnel, un premier chantier de 23 logements a démarré à Offagne (Paliseul) il y a quelques mois et les travaux avancent bien. Le concept est intéressant : conçus sur le modèle des villages d'antan, ces espaces mettent l'accent sur l'entraide sans assistantat, l'attention aux autres sans intrusion, l'échange social sans contraintes. L'attention est aussi portée sur l'accessibilité financière tant à l'acquisition qu'à l'occupation. Le projet a d'ailleurs été proclamé lauréat du concours 'Bâtiments exemplaires' organisé par la Région wallonne en 2012. Voilà une démarche d'entrepreneuriat social qui vise à répondre aux défis susmentionnés et qui pourraient en inspirer d'autres.

Ensuite, toujours concernant les exemples de logements intergénérationnels dans notre province, je peux citer le cas de Gouvy qui, via l'asbl Gestion Logement Gouvy, a vu naître sur son territoire les habitats de type kangourou. « Se référant à la poche du célèbre mammifère, l'habitat kangourou s'entend comme un nid sécurisant pour ses occupants. L'idée est plutôt simple et même séduisante : réunir sous le même toit différentes générations en vue d'inspirer l'entraide et la reconnaissance mutuelle entre elles » (Cpcp asbl. *L'habitat kangourou, un bond en avant ?* Collection Au quotidien. 2013).

Mais j'évoquais la Province.

C'est le moment de rappeler l'intervention de notre Institution dans l'adaptation des logements pour personnes âgées de 65 ans et plus à concurrence de 1.500 € maximum.

D'autres primes existent (certaines depuis très longtemps) pour les frais de raccordement téléphonique, l'utilisation du téléphone, l'utilisation d'un appareil de télévigilance. Des interventions sont encore prévues pour soulager le coût des prestations fournies par les aides familiales, par les services de garde à domicile, etc. Il faut encore relever les subventions aux associations de seniors, l'organisation de voyages, les projets pour le « bien vieillir », le maintien à domicile, les « papy et mamy surfeurs », etc.

Ce foisonnement est le signe de l'intérêt provincial et d'un réel dynamisme. Une évaluation serait peut-être utile afin de vérifier si certaines aides ont encore aujourd'hui la même utilité qu'hier.

1.5.3. La télévigilance

Depuis plus de 20 ans, la Province a conçu un système de télévigilance performant, fonctionnant 24h/24. Les modalités de fonctionnement sont bien connues. « Chaque abonné au service dispose d'un petit émetteur très léger qu'il porte toujours sur lui, soit en pendentif, soit en bracelet. En cas de problème, il appuie sur cet émetteur qui le met en contact immédiatement avec la permanence de l'Agence Prévention Sécurité (APS). Le centraliste s'inquiète alors de la santé de l'appelant et actionne suivant l'aide demandée. Quel que soit l'endroit où elle se trouve dans la maison, la personne en danger peut communiquer avec l'APS qui, immédiatement, alerte les proches, voisins, parents, amis, connaissances, voire le médecin repris sur une liste fournie préalablement par l'abonné ». Le système provincial est logé au sein de l'ASBL Samaritel qui regroupe la Province de Luxembourg, les villes d'Arlon et de Marche, ainsi qu'APS.

Cette dernière, fondation d'utilité publique que je préside, est l'opérateur technique du réseau d'abonnés et via son « Call Center » gère les très nombreux appels des abonnés.

Depuis quelques semaines, la Province a fait son entrée dans la Fondation. Le nouvel administrateur responsable est désormais un Député provincial. APS est en outre depuis peu le « Call Center » de la « Locomobile ». Il gère encore les appels liés à l'application du traité « Escaut-Meuse », de S.O.S. Pollution pour le compte de la Région Wallonne. Enfin, APS a participé, pour l'ensemble du pays, au contrôle des calculs permettant de délimiter les zones de sécurité des entreprises Seveso (un travail titanesque !), à la réalisation des plans communaux d'urgence et d'intervention surtout dans les provinces de Namur et de Luxembourg, et à plusieurs programmes européens en partenariat avec des centres de recherche et des entreprises privées.

La situation financière d'APS, qui ne bénéficie – je le précise – d'aucun subside ou subvention, est très saine.

Je crois pouvoir dire que celle de Samaritel, dont le Président est membre de cette Assemblée, l'est également.

Cependant, ces deux Institutions sont à la croisée des chemins. La télévigilance est une activité où la concurrence est vive. Les possibilités de développement technique sont très importantes. Ainsi, les nouvelles générations d'appareils permettent des applications très utiles aux personnes âgées surtout lorsqu'elles vivent seules (détection des chutes, surveillance médicale, suivi thérapeutique, géolocalisation, etc.). Il convient donc de suivre de très près les évolutions technologiques, de les stimuler le cas échéant, de coordonner avec efficacité les aspects sociaux et techniques. Les défis sont réels. Dès lors, une réflexion en profondeur doit être entamée sur le devenir de la Fondation APS et de l'asbl Samaritel. La Province occupe désormais dans les deux organismes une place stratégique, laquelle lui confère une évidente responsabilité dans les choix à poser pour assurer le futur.

Sur la structure, je plaide pour un très net rapprochement et, à terme, pour leur fusion. Le caractère bicéphale de la télévigilance dans la province qui fut sans doute historiquement justifié n'apporte pas ou plus de plus-value à notre système.

Je ne vois pour ma part que des avantages à cette solution : des économies d'échelle, une équipe réunie en un seul endroit, une coordination des efforts et une absence de malentendus, un marketing efficace, etc. Chacun comprendra que ce faisant, je me départis de toute considération politique.

Sur le fond, il conviendra aussi de trouver les lignes de force qui devront assurer les perspectives des dix prochaines années. Comme Président d'APS, je ne participe ni à la gestion journalière, ni à l'administration de la fondation. Je préside le Conseil d'Administration, point. Je mesure toutefois le potentiel d'APS pour présider la fondation depuis 18 ans. J'en sais les forces, j'en perçois aussi les faiblesses. Pour dire les choses autrement, à défaut d'une stratégie concertée et tant soit peu visionnaire de toutes ses branches d'activité, la fondation stagnera et puis s'étiolera.

Donc... L'audace !

La province de Luxembourg – je l'entends ici comme territoire – et son réseau d'acteurs (au-delà de la refondation d'APS et Samaritel, bel exemple cependant) pourraient de manière générale se saisir du thème du vieillissement pour en catalyser les formidables opportunités.

C'est l'objet de mes derniers développements.

2. « Silver Economy »

L'évolution démographique dont nous sommes les témoins et inéluctablement les acteurs, recèle un potentiel de croissance économique qu'il convient d'organiser. La « Silver Economy » est donc à évoquer. Par exemple, en France, la Région d'Aquitaine s'est emparée

de ce thème en constatant que les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient plus de 50 % des dépenses de consommation et avaient des besoins croissants concernant le logement, la mobilité et les transports, la santé et le médico-social, l'autonomie à domicile, la vie sociale et les loisirs. Les exemples foisonnent de développement dans chacun des secteurs énumérés : chemins lumineux dans les logements, géolocalisation pour la mobilité, dispositifs médicaux connectés et produits nutritionnels pour la santé, aide à la vêture, domotique pour la sécurité à domicile, mise en œuvre des NTIC, services et tourisme pour la vie sociale et des loisirs.

Les champs d'application sont plus vastes encore : formation et apprentissage, finances tout au long de la vie, entre autres, méritent d'être investigués.

L'objectif est donc d'offrir aux seniors une participation sociale accrue, une amélioration de la qualité et du confort de vie, une augmentation de l'espérance de vie sans incapacité. Poursuivre cet objectif, c'est également servir la croissance.

Finalement, la société toute entière et la jeunesse en particulier y trouvent leur compte. J'observe d'ailleurs que des jeunes créateurs ont déjà compris. Par exemple, le « Compagnon Digital », écran tactile aux multiples fonctions, destiné aux personnes âgées leur permettant entre autres de surveiller leur santé, a été considéré comme l'une des dix meilleures inventions numériques mondiales. Il a été créé par une « start-up » wallonne.

Pour être efficace dans le développement de cette filière, il convient, je tiens à le souligner, de tenir compte de l'avis des personnes concernées. La simplification dans l'utilisation des NTIC, la conception des logements par exemple, gagneraient en efficacité si l'on écoutait d'abord ceux qui en auront l'usage. Il faut aussi, dans toute la mesure du possible, penser le design des objets de manière universelle. Stigmatiser, catégoriser n'est pas une bonne idée.

Une nouvelle filière donc. Transversale de surcroît, ainsi que le montrent les multiples déclinaisons qui peuvent la forger. Une filière à organiser chez nous, sachant que, sauf erreur de ma part, rien de structuré n'existe en Wallonie à cet égard.

3. Une ambition luxembourgeoise

Je propose que le Luxembourg s'empare de ce projet. Il ne s'agit cependant pas de pratiquer l'entre soi en confinant cette ambition aux frontières de la province. Ce serait inefficace. Donnons d'emblée à la démarche les dimensions qui la serviront le mieux : wallonne et transfrontalière. Inscrite dans cette double perspective, elle devrait rencontrer d'une manière ou d'une autre les objectifs généraux de la Région wallonne qui, je le rappelle au passage, s'est dotée d'un Ministre ayant précisément la Grande Région dans ses attributions.

Il faut un véhicule pour cette ambition. « Réseaulux », pour autant que l'asbl sorte de sa léthargie en se transformant par exemple en un Comité économique et social luxembourgeois, pourrait en être le moteur. Prenez-le comme une suggestion. Toute autre formule, pour autant qu'elle soit efficace, peut convenir.

Le Groupe moteur, appelons-le ainsi, serait chargé d'élaborer la démarche : inventaire des acteurs publics, privés, universitaires et des projets déjà possibles, méthodologie de la mise en réseau, financement, etc. L'énumération n'est ni exhaustive, ni chronologiquement définie.

Créons le « Silver Réseau », demain une « Silver Valley » ! Notre territoire d'où le concept émergerait pour se déployer au-delà de ses frontières comme je l'ai précisé, pourrait néanmoins servir d'emblée de champ d'application pour certains projets concrets.

Appréhender le tourisme, la nutrition, la mobilité sous cet angle spécifique pourrait être un enjeu intéressant pour la province, tenant compte de ses actuelles potentialités.

Pour conclure

« Chine, laisse ton cœur rentrer chez lui ». Ce slogan, de qualité, a servi récemment de référence à une vaste campagne publicitaire pour inciter les jeunes Chinois à ne pas délaisser leurs parents. Pour être certain d'être persuasif, le Gouvernement autorise désormais les parents à assigner leurs enfants pour les obliger à leur rendre visite sous peine d'amendes ou de prison. Les poursuites, on s'en doute, n'ont rien de théorique !

Ainsi, dans ce pays où la piété filiale est considérée comme une des cent plus grandes vertus, la crainte de la perte de cette belle valeur est aiguë !

Cette inquiétude ne doit pas être absente de nos propres préoccupations.

Nous nous interrogeons beaucoup sur l'actuel délitement du lien social. La manière dont nous considérons les personnes âgées en est un marqueur révélateur. Les ignorer, les écarter, le faire parce qu'elles sont encombrantes, malades, à charge en quelque sorte, se moquer d'elles, les brutaliser, les cacher... Autant d'attitudes qui signent l'inhumanité.

On l'aura compris, ma démarche s'inscrit dans ces valeurs qui, je le sais, nous sont ici communes : écouter, aider, considérer.

D'ailleurs, l'allongement de la vie conduit à un mélange des générations. Sachons en saisir les opportunités. Elles sont énormes, y compris économiques. Quel étrange et intéressant paradoxe de considérer la vieillesse comme une source de croissance au profit des générations montantes !

Voilà une perspective qui rend optimiste : la « Silver Economy », utile et puissant trait d'union intergénérationnel !